

Critères d'éligibilité au programme de gestion du cannabis à l'unité d'isolement pour les personnes en situation d'itinérance du Royal-Victoria

(version 2020-04-28)

Nom de la personne admise : _____

Date : _____

La personne admise au programme de gestion du cannabis doit satisfaire à tous les critères suivants pour être admissible :

- Être âgé de 18 ans et plus ;
- Avoir une consommation régulière de cannabis pour laquelle l'arrêt pourrait être problématique ;
- Avoir un B-HCG urinaire négatif (si présence d'utérus) ;
- Accepter de participer à un programme de gestion du cannabis, avoir reçu et signé le contrat de participation à l'intention des personnes.